

# COMMUNE DE FREBUANS

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Le 24 mars 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Joceline BROISSIAT, Lucette DOUSSOT, Mrs Eric BIGORNE, Yves GERAY, Julien MARICHY, David NICOLAS, Michel PERNET, Eric VUILLET.

Absentes excusées : Mmes Gaëlle PECHOT, Pauline JOUFFROY (pouvoir donné à Joceline BROISSIAT).

Etait également présent : Monsieur Jean-Claude BAUD.

Secrétaire de Séance : Madame Lucette DOUSSOT.

### **Approbation du Conseil Municipal en date du 11 février 2016 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal en date du 11 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **1- Vote du budget du CCAS ce jour à 19h30 :**

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2015 qui présente un excédent de 1 169.58 € et a voté le Budget Primitif 2016, équilibré en recettes et dépenses à 3 269.58 €.

### **2 - Approbation du Compte Administratif 2015 : (Délibération n° 08/16)**

Présenté par Madame Joceline BROISSIAT, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2015 qui peut être résumé ainsi :

- Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 155 072.51 €
- Résultat cumulé de la section d'investissement : - 45 364.27 €

Soit un excédent global de clôture au 31/12/2015 de 109 708.24 €

Madame le Maire ayant quitté la salle de conseil au moment du vote.

### **3 - Approbation du Compte de Gestion 2015 établi par M. le Trésorier :**

**(Délibération  
n° 09/16)**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par Monsieur Pierre HAAB, Trésorier.

### **4 - Affectation du résultat de l'exercice 2015 : (Délibération n° 10/16)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter l'excédent de la section fonctionnement

- 45 364.27 € en recettes d'investissement pour apurer le déficit d'investissement
- 109 708.24 €, solde disponible, en recettes de fonctionnement

### **5 - Vote des taxes : (Délibération n° 11/16)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes cette année.

Les taux sont ainsi maintenus :

- Taxe d'habitation : 8.13%
- Taxe foncière : 14.90%
- Taxe foncière non bâti : 28.45%

Soit un produit attendu de la fiscalité de 85 905 €

#### **6 - Vote du Budget Primitif : (Délibération n° 12/16)**

Voté par chapitre, le budget 2016 est équilibré en recettes et dépenses à 298 073.24 € pour la section de fonctionnement et à 160 584.27 € pour la section d'investissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016.

#### **7 - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs : (Délibération n° 13/16)**

Suite à l'installation du Conseil Municipal le 27 mars 2015, il convient d'établir la liste des Commissaires (12 titulaires et 12 suppléants) à partir de laquelle la Commission sera constituée pour formuler des avis sur les évaluations cadastrales de la Commune. Cette liste est transmise à Monsieur le Directeur des finances publiques du Jura.

#### **8 - Adhésion aux services mutualisés du service Informatique et TIC du SIDEC pour les collectivités et établissements du Jura: cotisation et convention pluriannuelle d'adhésion : (Délibération n° 14/16)**

Le Service Informatique et TIC du SIDEC (SITIC) propose aux Collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés. La cotisation annuelle pour 2016 est de 2 410 € HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC du SIDEC et autorise le Maire à signer la convention pluriannuelle d'adhésion.

#### **9- Renouvellement groupe d'assurance statutaire 2017-2020. Mandat au centre de Gestion du Jura : (Délibération n° 15/16)**

La Commune bénéficie du contrat d'assurance statutaire via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura (CDG39). Il convient de procéder à son renouvellement pour la période 2017-2020. Pour ce faire le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion pour mener une consultation auprès des assurances afin de mutualiser les risques. Si au terme de la consultation, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer le contrat d'adhésion proposé.

#### **10 - Remplacement chauffage de la Salle des Fêtes - demande de subventions : (Délibération n° 16/16)**

Par lettre en date du 7 mars 2016, la Commune a sollicité auprès de Monsieur Jacques PELISSARD, Député du Jura, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire « commune ». Par lettre du 14 mars 2016, Monsieur PELISSARD nous informe qu'une subvention d'un montant de 3 000 € a été inscrite en faveur de la Commune au titre des « aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour approuver ce projet

d'investissement.

## **11 - ETUDE DE DEVIS :**

### ➤ Chapelle de Saint-Georges : aménagement d'un accès pour personnes handicapées :

- SAS GUILLOT Roger et Fils : 2 777.28 € TTC

- SYMBIOSE : 1 932.00 € TTC

- SARL Jura Maçonnerie : 5 085.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'Entreprise SYMBIOSE pour un coût de 1 932 € TTC.

### ➤ Chapelle de Saint Georges : travaux d'entretien de la couverture en laves :

- HORY-MARÇAIS : 5 380.32 € TTC

Le Conseil Municipal entérine le devis de la Société HORY-MARÇAIS pour un coût de 5 380.32 € TTC.

### ➤ Réfection du chauffage de la salle des fêtes et Mairie :

- MOLIN

- BOOST'AIR

- BOREAS

Un complément de devis concernant la climatisation du hall de la Salle des Fêtes sera demandé aux entreprises concernées. Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour et 2 contre de remplacer le mode de chauffage uniquement de la Salle des Fêtes et non de la Mairie.

### ➤ Eclairage public : remplacement des ampoules basse consommation :

Les ampoules d'éclairage public seront remplacées par la Société DME. Le Conseil Municipal décide d'étudier les tarifs des ampoules basse consommation et la mise en place de variateurs lorsque le remplacement de celles-ci sera nécessaire.

## **12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Effacement des réseaux rue D. BARODET : report des travaux en 2017 à la demande du SIDEC

- Cérémonie Stèle du Commandant FOUCAUD : Samedi 23 avril 2016 à 17h00

- Nettoyage de printemps : Samedi 9 avril 2016 à 9h00

- TAP – 4<sup>ème</sup> trimestre : activité chant et anglais. Quatre séances de basket et activité ponctuelle : le roller. Ces activités sont reconduites du fait du renouvellement des fonds d'amorçages.

- Cheminement RD 158 (route de la Grand'Mare) : une réunion a eu lieu le 4 mars 2016 avec les services du Conseil Départemental et la Commission Voirie, à laquelle participaient également Monsieur BRERO et Madame AUDIER, Conseillers Départementaux. Notre projet a reçu un avis favorable de principe de la part des services techniques du Département. Une demande d'arrêté d'alignement a été adressée au CD 39 afin de nous permettre de demander des devis pour la réalisation du chemin piétonnier sur le domaine public. Ces travaux pourront être subventionnés par le biais des amendes de police.

- Mise à disposition d'un terrain cadastré section ZB n°42 à Saint Georges à la Société FAMY :

La convention avec la Société MGTPS a été résiliée le 16 juillet 2014. Un arrêté préfectoral autorisant ladite société à exploiter une installation de stockage de déchets inertes a été pris le 29 juin 2012 pour une durée de 3 ans. La Société FAMY a repris l'exploitation de la décharge (convention signée le 12 novembre 2014). Une déclaration préalable concernant des travaux d'exhaussement du sol sur le site, déposée par la Commune de Frébuans, via la Société FAMY a reçu un refus de la DREAL. La Société FAMY interpellée par la DREAL souhaite que la Société MGTPS demande la prorogation de son arrêté en indiquant qu'il sera géré par la Société FAMY.

### **REUNIONS :**

- 15 mars 2016 : ECLA- Commission Environnement
- 17 mars 2016 : Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 22 mars 2016 : ECLA – Commission Aménagement de l'espace, Logement, SCOT, Urbanisme
- 23 mars 2016 : SIER
- 24 mars 2016 : SICOPAL
- 4 avril 2016 : ECLA – Conseil Communautaire

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS :**

- ECLA : compte rendu de la Commission Transports urbains, déplacements doux et accessibilité du 16 septembre 2015
- ECLA : compte rendu de la Commission Culture du 20 octobre 2015
- ECLA : compte rendu du Bureau Elargi du 29 février 2016
- ECLA : compte rendu du Conseil Communautaire du 7 mars 2016

### **URBANISME – DOSSIERS EN COURS :**

- CU n°1/2016 : Dossier déposé le 23/03/2016 par M. Maxime FOURNOT domicilié à Lons le Saunier pour une parcelle cadastrée AA 139 sise rue des Vignettes.

### **URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES :**

- PC n°6/2015 : Dossier déposé le 09/12/2015 par M. Arnaud MICHEL NOEL domicilié à Courlaoux pour la construction d'une maison d'habitation située route de Saint Georges, parcelle cadastrée AB 47. Arrêté de non opposition en date du 24/02/2016.

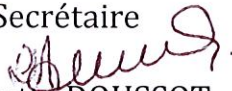
- PC n°1/2016 : Dossier déposé le 19/01/2016 par la SCI 4G DC (M. Dominique GUILLOT) domicilié à Saint Laurent La Roche pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en deux logements située 54, rue Prosper Sordet, parcelle cadastrée AB 35. Arrêté de non opposition en date du 02/03/2016.

- DP n°1/2016 : Dossier déposé le 09/02/2016 par M. Gérard MORTIER pour le remplacement des tuiles de la toiture de son garage situé 37, rue des Vignettes, parcelle cadastrée AA 131. Arrêté de non opposition en date du 17/02/2016.

- DP n°2/2016 : Dossier déposé le 17/02/2016 par Mme Brigitte GILHARD pour la construction d'un mur en parpaings crépis situé 64, rue du Calvaire, parcelle cadastrée AA 43. Arrêté de non opposition en date du 02/03/2016.

- DP n°3/2016 : Dossier déposé le 10/03/2016 par M. André SIMONIN pour la construction d'un mur en béton banché situé 95, rue des Bois de Reine, parcelle cadastrée AA 127. Arrêté de non opposition en date du 17/03/2016.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28 AVRIL 2016 à 20h00**

La Secrétaire  
  
Lucette DOUSSOT

Le Maire,  
  
Paulette MARANO

